

## EMIR – Exemption intragroupe d'échange obligatoire de garanties

*Informations concernant l'exemption intragroupe obtenue par Dexia Crédit Local de l'obligation d'échange des marges initiales au sens d'EMIR*

*(Communication en application des dispositions de l'article 11 paragraphe 11 du règlement EMIR et de l'article 20 du règlement délégué (UE) n° 149/2013)*

Le règlement (UE) n° 648/2012 sur les produits dérivés de gré à gré, les contreparties centrales et les référentiels centraux, dit « règlement EMIR » (*European Market Infrastructure Regulation*), oblige les parties aux transactions sur dérivés de gré à gré à échanger des garanties (collatéral) pour les dérivés de gré à gré non compensés centralement sous la forme de marges de variation et de marges initiales. Le règlement permet aux parties de solliciter une exemption partielle ou totale de cette obligation pour leurs transactions de gré à gré intragroupe.

**Dexia Crédit Local** a déposé une demande d'exemption intragroupe auprès de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) afin d'exempter ses opérations sur dérivés de gré à gré de l'obligation d'échange de garanties (collatéral) sous forme de marges initiales avec l'un de ses affiliés, comme indiqué dans le tableau ci-dessous :

Contrepartie déclarante	Identifiant d'entité juridique (LEI)	Contrepartie intragroupe	Identifiant d'entité juridique (LEI)	Lien entre les contreparties	Autorité compétente	Type d'instruments concernés	Exemption**
<b>Dexia Crédit Local</b> France	F46136OIPBYND1F41110	<b>Dexia Crediop S.p.A.</b> Italie	7W1YVM9WWP2JJTSRTZ96	Affiliés*	ACPR	Swaps de taux Swaps de change	Marges initiales

\***Dexia Crédit Local** est la maison-mère de Dexia Crediop S.p.A. Des informations supplémentaires sur la structure de groupe par rapport à Dexia Crédit Local et à Dexia Crediop S.p.A. sont disponibles dans le rapport annuel de Dexia.

\*\*L'exemption intragroupe accordée par l'ACPR ne s'applique qu'à l'échange des **marges initiales**. Les parties susmentionnées continueront d'échanger des marges de variation. Il n'y a pas de limite de montant notionnel global des contrats dérivés de gré à gré entre les parties pour lesquelles l'exemption intragroupe s'applique.